



Charte de l'enseignement à distance EFIR-2nd degré

L'enseignement à distance (EAD) a été mis en place à l'EFIR en raison de la situation sanitaire actuelle. Initialement prévu pour quelques semaines, il s'installe aujourd'hui dans la durée.

L'EAD, effectué à temps plein de manière exclusive jusqu'au retour en présentiel, se pratique généralement à domicile, sans accès systématique à des espaces dédiés et pour la plupart des membres de la communauté éducative dans un environnement familial, ce qui complique nécessairement cet enseignement. Cette charte a pour objet d'aider à la continuité éducative de façon la plus efficace possible.

La charte clarifie et explicite les règles qui permettront à chaque membre de la communauté éducative de mieux vivre cette situation complexe et exceptionnelle.

L'ensemble de la communauté scolaire s'engage dans une démarche d'enseignement et de travail à distance, ayant pour but d'entretenir le lien entre l'élève, ses apprentissages, l'institution scolaire et ses camarades. Afin d'éviter de faire peser de façon excessive la situation d'enseignement à distance sur la vie personnelle de chacun, l'ensemble des membres de la communauté éducative vise une organisation préservant l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle pour les personnels, vie privée et vie scolaire pour les élèves, travail, vie de famille et accompagnement scolaire de leurs enfants pour les parents.

Tous les membres de la communauté s'engagent à un usage raisonné des outils de communication :

- a. sur des horaires de travail allant du dimanche au jeudi, de 7h45 à 15h30 au collège, de 7h45 à 17h30 au lycée. **L'absentéisme et les retards seront pris en compte dans les bulletins au second trimestre.**
- b. avec des sollicitations qui peuvent être envoyées en dehors de ces horaires, mais n'appellent pas de réponse en dehors des horaires et jours définis au point précédent
- c. avec une consultation régulière de tous les outils de communication professionnels et scolaires (Pronote-ENT-mail).

Principes spécifiques aux élèves :

- Respecter son emploi du temps (Pronote fait foi) et participer à tous les cours programmés.
- Allumer sa caméra lorsque le professeur le demande.
- Garder son micro éteint quand on n'a pas besoin d'intervenir.
- Adopter un comportement adapté aux apprentissages et au déroulement des cours : ce qui signifie s'installer assis à une table, dans un endroit propice au travail, si possible avec un casque, intervenir de façon appropriée, sur la base du respect, que ce soit dans la prise de parole ou le partage de documents



- Faire les devoirs et les remettre aux jours prévus et selon la forme demandée
- Lors des évaluations, travailler seul, sans aide.
- Ne pas enregistrer les cours en ligne, ne pas prendre non plus de photos de ceux-ci (respect du droit à l'image).
- Ne pas diffuser les cours préparés et assurés par un enseignant (respect de la propriété intellectuelle)
- Ne pas inviter de personne extérieure à la classe pendant les cours en ligne, que la personne soit interne ou externe à l'établissement.
- N'utiliser la messagerie instantanée (chat) de la salle de classe virtuelle que pour solliciter la parole ou poser une question en lien avec le cours.
- En cas de besoin d'aide : en parler aux professeurs, au professeur principal, aux surveillants au CPE. Il est possible aussi de solliciter les infirmières ou la psychologue scolaire qui sont disponibles pour vous aider.

Principes spécifiques aux professeurs :

Attention, une heure de prise en charge d'une classe ne signifie pas forcément un échange frontal et permanent d'une heure entre le professeur et les élèves. L'interaction entre le professeur et ses élèves est modulée sur l'ensemble du cours en fonction de l'activité proposée et de l'âge de l'élève. Ainsi pendant une heure peuvent alterner dialogue et enseignement frontal, exercices, mise en commun, évaluations orale ou écrite, etc. Le professeur et les élèves seront donc présents en continu pendant une classe zoom avec ou sans caméra, avec ou sans micro en fonction des activités proposées, l'EAD reproduisant alors les modalités d'interactions pédagogiques en présentiel.

Le temps de travail à distance est constitué :

- Du temps de travail du professeur centré sur ses missions classiques au sein de l'EFIR : cours/préparation/correction, suivi des élèves.
- De son temps de formation.
- Du temps nécessaire à la concertation : conseil pédagogique, conseil d'enseignement, de cycle, des maîtres, réunions d'équipes... Les temps de formation et de concertation sont des temps de travail durant lesquels les personnels sont déchargés de leurs missions ordinaires.

Chaque professeur :

- Proposera une organisation modulée de l'enseignement à distance qui permette à chaque élève de progresser : alternance de cours virtuels en classe entière, de prises en charge en groupes, de prises en charge individualisées en fonction des besoins
- Pensera les différents temps d'apprentissage des élèves en tenant compte du fait que l'apprentissage à distance nécessite un temps lent, en ménageant des pauses permettant l'assimilation des connaissances.



- Veillera à un équilibre entre temps de travail des élèves synchrone et asynchrone : l'ensemble du travail synchrone imposé de 7h45 à 12h45 le matin, l'après-midi est relèvé de la décision des seuls enseignants.
- Planifiera les devoirs suffisamment tôt (de préférence 1 semaine avant), en veillant à l'équilibre hebdomadaire de la charge de travail des élèves, dans sa propre matière et pour l'ensemble des matières. A cette fin, chaque professeur note le détail et la durée des devoirs sur skolengo quels que soient les autres plateformes ou logiciels utilisés par ailleurs. Ceci facilite l'organisation hebdomadaire des élèves et le suivi des parents, précise pour chaque devoir le temps estimé pour le réaliser, en prenant en compte le temps de manipulation des outils techniques par les élèves : surestimer le temps à passer pour chaque devoir plutôt que le sous-estimer, transmet à la direction ses demandes d'organisation des devoirs surveillés, pour qu'ils soient notés dans l'emploi du temps de la classe et que les professeurs des autres disciplines puissent en tenir compte dans leur propre charge de travail, prend en compte le temps global d'exposition des élèves aux écrans, pour réduire la surexposition et propose des alternatives.
- Respectera l'emploi du temps des classes virtuelles prévu pour chaque classe (le matin de façon obligatoire). Le rajout de classes virtuelles l'après-midi concernera la prise en charge en groupes, et /ou la prise en charge individualisées en fonction des besoins.

Le seul emploi du temps officiel et auquel sont tenus les élèves, est celui mis en ligne sur Pronote.

- ne dépassera pas les horaires prévus pour les cours et respectera strictement les temps de pause entre les classes virtuelles, indispensables pour que les élèves puissent soutenir leur attention pendant plusieurs cours d'affilé

Principes spécifiques aux parents :

- Consulter l'emploi du temps de son enfant et s'assurer qu'il assiste au cours.
- Veiller à ce que son enfant allume sa caméra lorsque le professeur le demande.
- Sensibiliser son enfant à l'importance de demeurer attentif lors des classes virtuelles.
- Prendre régulièrement connaissance du travail de son enfant par les moyens mis à disposition.
- Ne pas intervenir pendant les cours en ligne.
- Ne pas enregistrer les cours en ligne, ne pas prendre non plus de photos de ceux-ci (respect du droit à l'image).
- Ne pas aider son enfant pendant les évaluations.
- Répondre aux sollicitations de l'établissement et consulter régulièrement tous les moyens de communication avec lesquels le lycée fonctionne (mail, Pronote et web).



- Solliciter les professeurs ou personnels uniquement aux heures de travail ou du moins ne pas attendre de réponse de leur part en dehors de ces heures.
- Face à une question relative à un cours ou à un travail, la poser à l'enseignant concerné.
- Transmettre toute information utile pour comprendre les difficultés rencontrées par son enfant, ou les conditions de son travail à la maison, afin d'éviter les incompréhensions.
- Veiller à ce que son enfant se repose suffisamment, conserve une routine proche du rythme scolaire et dispose de moments récréatifs (activités ludiques sans lien avec l'environnement scolaire, ...).